



SIX MOIS

Etxerat

euskal errepresaliatu politikoen senide eta lagunak
familiares y allegados de represaliados políticos vascos
parents et amis de prisonniers et d'exilés politiques basques

INTRODUCTION

ETXERAT a fait le bilan des principaux événements dans les prisons et à l'extérieur pour les six premiers mois de l'année 2014.

Dans une conférence de presse donnée au début de l'année sur le bilan de 2013, nous avons montré que la situation avait empiré. Six mois plus tard, malheureusement, nous n'avons pas de changement à annoncer. La situation de nos parents et amis emprisonnés ne cesse d'empirer, de même que la nôtre. Les conditions de détention ont encore été durcies. Alors que le nombre des prisonniers politiques basques est à la baisse, ils se trouvent pourtant de plus en plus loin. Il faut ajouter à tout cela la mort du prisonnier Arkaitz Bellon dans sa cellule andalouse, à plus de mille kilomètres de chez lui et à quelques semaines de sa sortie. Un terrible exemple de la cruauté que doivent vivre les familles.

En ce qui concerne les familles, la dispersion est toujours en vigueur et nous rencontrons toujours de nombreux obstacles aux visites. Là aussi, le durcissement des conditions est à souligner, comme le montrent un certain nombre d'événements de ce début d'année.

Une des meilleures nouvelles de ces six mois est le pas important fait par les exilés politiques basques. Car après des années d'exil et suivant les déclarations faites par leur Collectif en juin 2013, ils ont commencé à rentrer chez eux.



DISPERSION

C'est en 1987 que la dispersion a commencé à être appliquée de façon systématique au Collectif des Prisonniers Politiques Basques et que nos parents et amis emprisonnés ont été envoyés aux quatre coins des États français et espagnol, de façon à détruire le plus possible les relations entre eux. Aujourd'hui, 473 prisonniers politiques basques forment le Collectif et sont dispersés dans 77 prisons. Aucun rapprochement vers le Pays Basque n'a eu lieu depuis le début de cette année, et aujourd'hui, seuls 5 prisonniers se trouvent dans des prisons d'Euskal Herria.

472 prisonniers basques dispersés dans 76 prisons

- 364 prisonniers basques dispersés dans 44 prisons de l'État espagnol
- 99 prisonniers basques dispersés dans 27 prisons de l'État français
- 5 prisonniers basques dans 4 prisons d'Euskal Herria
- 2 dans une prison en Angleterre
- 1 dans une prison au Portugal



- 7 prisonniers en régime atténué (prisonniers chez eux avec de strictes mesures de sécurité en raison de la grave maladie dont ils souffrent)
- 65 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 1000 et 1100 km d'Euskal Herria
- 131 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 800 et 990 km d'Euskal Herria
- 165 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 500 et 790 km d'Euskal Herria
- 34 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 400 et 490 km d'Euskal Herria
- 69 prisonniers basques se trouvent dans des prisons à moins de 400 km d'Euskal Herria
- 3 prisonniers basques se trouvent dans des pays éloignés d'Euskal Herria

Comme nous l'avons dit à de très nombreuses reprises, la dispersion est une mesure spéciale destinée à atteindre les parents et amis de prisonniers. Depuis des années, nous passons nos week-ends à faire des milliers de kilomètres pour voir notre proche emprisonné pendant de courts instants. Tout ceci a de très graves conséquences, la plus cruelle étant la mort de 16 d'entre nous sur les routes des visites en 25 ans. En 2014, déjà 8 accidents ont eu lieu, touchant 25 parents ou amis de prisonniers.

Mais durant toutes ces années, cette politique a entraîné d'autres dures conséquences physiques et psychologiques pour les familles, jusqu'à de graves problèmes de santé dans certains cas. Et il faut ajouter à tout cela le terrible coût économique des voyages. Une visite peut être l'occasion de vivre toutes sortes de mésaventures, et de nombreux cas se sont répétés durant ces six premiers mois de 2014.



1.1. Transferts

Durant ces six mois, nous avons encore dû faire face à des comportements habituels : nos parents et amis emprisonnés sont transférés sans que quiconque n'en soit informé. On ne nous l'annonce que quand nous nous présentons à la visite.

À ces occasions, nous ressentons une terrible impuissance, car dans la plupart des cas il nous a fallu parcourir des centaines de kilomètres et dépenser beaucoup d'argent pour arriver à cette prison... tout cela pour rentrer chez nous sans avoir pu faire la visite.

Durant ces 6 mois, 61 transferts ont été effectués.

1.2. Fouilles

Les fouilles aux familles continuent de façon aléatoire. Et au vu de notre dernier bilan, en plus des fouilles "classiques", les fouilles avec chiens sont en train de devenir habituelles elles aussi. Ces situations créent des moments de grande tension, surtout quand les chiens approchent des enfants.

En raison des incidents découlant de ces tensions, il arrive régulièrement que le visiteur soit privé de parler, et doive rebrousser chemin sans avoir pu faire la visite. Par exemple, si le chien qui nous renifle s'assoit devant nous, notre visite est annulée. De même, des personnes portant des prothèses ont été privés de visite bien qu'ils aient présenté tous les certificats médicaux exigés.



1.3. Vis-à-vis

La liste des raisons menant à la suppression des vis-à-vis est sans fin. Se voir privé de visite après avoir effectué pour cela un long voyage est fréquent, en voici quelques exemples :

Herrera de la Mancha: Le 4 avril, le frère du prisonnier de Donostia Faustino Marcos Alvarez a été empêché de faire le vis-à-vis qui était prévu. Les gardes civils présents avec des chiens pour un contrôle anti-drogue n'ont rien trouvé sur lui, mais la visite lui a été interdite.

Sevilla II: Le prisonnier politique basque Rufino Arriaga a été privé de visite le 31 mai. Il devait recevoir la visite d'amis, mais les responsables de la prison ne les ont pas laissés entrer. La visite devait avoir lieu à 13h, mais bien qu'ils se soient présentés à 12h35 après un voyage de 900 km, les surveillants ne les ont pas laissés entrer au prétexte qu'ils étaient en retard.

Segovia: Le 7 juin, des amies du prisonnier politique basque Jon Enparantza qui s'étaient rendues à la prison de Segovia pour lui rendre visite n'ont pas pu entrer non plus. Elles ont fait 918 km pour rien.

Huelva: Les horaires des vis-à-vis et des visites ont été inversés. Les vis-à-vis ont maintenant lieu avant les visites avec vitre.

Seysses: Le 21 mars, la compagne du prisonnier politique basque Ruben Rivero Campo a été jugée à Toulouse pour un délit de menaces contre l'autorité. Ces faits dataient du 7 février, quand elle a demandé des explications au chef de détention de la prison de Seysses sur le retrait arbitraire de son permis de visite (voir le mois précédent et les incidents survenus suite à la mort du prisonnier politique basque Arkaitz Bellón) et que celui-ci a porté plainte pour menaces. Cette jeune femme a été déclarée coupable et condamnée à une amende de 1000 €, à 600 € d'indemnisation au chef de détention et à 500 € de frais de justice.



Seysses: Une proche du prisonnier politique basque Julen Mujika n'a pas pu entrer au parloir parce que son soutien-gorge a fait sonner trois fois le portique détecteur de métaux. Elle a proposé de l'enlever, mais les surveillants lui ont répondu agressivement de ne pas le faire. Ils l'ont poussée dehors et lui ont interdit l'entrée, seul son mari a pu entrer au parloir.

1.4. Harcèlement envers les familles

Nous, les familles et amis de prisonniers faisons régulièrement l'objet de situations de harcèlement, qui se sont elles aussi répétées durant ces six mois. En voici quelques exemples :

Ocaña: Les parents et amis de prisonniers politiques basques qui se rendent à cette prison sont, depuis janvier, soumis à une stricte surveillance de la part des forces de police espagnoles. Si les mesures ont été discrètes au début (simples filatures), elles se sont étendues au fil des mois. Les familles ont dû subir, ces dernières semaines, en plus des filatures, des fouilles fréquentes de leurs véhicules et des contrôles d'identité sur leurs lieux de séjour.

Contrôle: Le 23 mai, la Guardia Civil a contrôlé le bus des familles qui se rendaient à Puerto de Santa Maria. Une patrouille a fait sortir le bus de la route à la station de Lupidana dans la zone industrielle de Gasteiz. Les agents ont fait descendre les familles pour les contrôler, et ont pris à part un jeune qui venait pour la première fois à la visite pour l'interroger. La prison de Puerto se trouve à 1000 km d'Euskal Herria.



Parents et amis

Accidents causés par la dispersion

Le dernier accident causé par la dispersion a eu lieu le 19 juillet, le 200ème jour de l'année. Durant ces 200 jours, 8 accidents ont eu lieu, ce qui donne une moyenne effrayante d'un accident tous les 25 jours sur les routes des prisons. 8 accidents en 6 mois, le dernier ayant touché 6 personnes. 25 personnes en tout ont été victimes de ces accidents cette année. Durant les 6 premiers mois de l'année 2013, 6 accidents avaient eu lieu. Voici la liste des huit accidents de ce début d'année :

Le week-end du 8 février, trois amis des prisonniers politiques basques **Harriet Iragi** et **Raul Alonso** ont eu un accident en se rendant à la prison de Castellon II quand un sanglier a surgi devant leur voiture. Les trois ont été touchés et la voiture a eu de gros dégâts mais ils ont pu arriver à la visite.

Le week-end du 1er mars, la compagne du prisonnier **Anartz Oiartzabal** qui se trouve à la prison de Villabona a eu un accident. Elle a perdu le contrôle de son véhicule quand sa roue a éclaté à la hauteur de Deba alors qu'elle revenait de la visite. Elle n'a heureusement pas été blessée, mais la voiture a eu d'assez gros dégâts.

Le 22 mars, les compagnes des prisonniers politiques basques **Gaizka Astorkizaga**, **Txente Askasibar** et **Xabier Ugarte** ont eu un accident dans les environs de Burgos quand un chien a surgi devant leur voiture. Elles n'ont pas été blessées.

Le week-end du 7 juin, trois amis de la prisonnière politique basque **Maitane Linazasoro** ont eu un accident en se rendant à la prison de Topas. L'accident s'est produit à Briviesca (Burgos) quand deux chevreuils ont débouchés devant eux sur la route. Leur véhicule a heurté le second en essayant d'éviter le premier. Personne n'a été blessé, mais leur véhicule a été entièrement détruit. Ils n'ont pas pu se rendre à la visite. La prison de To-



pas se trouva à Salamanca, à 450 km d'Euskal Herria. 900 km aller-retour pour 40 minutes de visite derrière une vitre.

Le 14 juin, des amis du prisonnier de Galdakao **Iker Lima** ont eu un accident à Tordesilla, sur le chemin de la prison de Caceres. L'accident a eu lieu sur l'autoroute quand un camion qui les précédait a perdu sa roue et qu'ils ont heurté celle-ci. Personne n'a été blessé et la voiture n'a eu que de faibles dégâts, mais ils n'ont pas pu se rendre à la visite.

Le 4 juillet, des amis du prisonnier politique d'Orereta **Jesus Mari Etxebarria** "Goierri" ont eu un accident en revenant de la visite à Puerto III. À la hauteur de Burgos, un camion qui roulait devant eux a perdu une partie de son chargement, qui a heurté son réservoir d'essence, provoquant une fuite. Ceci a entraîné un carambolage entre trois véhicules. Les deux amis de Goierri n'ont pas été blessés.

Le 19 juillet, le fourgon Mirentxin (association de chauffeurs volontaires) a eu un accident en heurtant un mur alors qu'il était sur le point d'arriver à la prison de Villena (Alacant). Les 6 personnes qui s'y trouvaient n'ont pas été blessées. Ces familles doivent faire 1400 km chaque semaine pour se rendre à Villena.



ISOLEMENT

L'application stricte de l'isolement sous toutes ses formes est une autre particularité de la politique d'exception appliquée aux prisonniers politiques basques. Si les différentes formes d'isolement sont censées être prévues pour des cas très particuliers dans les règlements des prisons (utilisées comme sanctions ponctuelles), c'est une mesure fréquemment appliquée à nos parents et amis prisonniers. Ils font extrêmement souvent l'objet de mesures d'isolement ou de mitard (quartier disciplinaire). Mais dans de nombreux autres cas, l'isolement consiste à les séparer des autres prisonniers basques.

Ces données changent constamment, mais voici les prisonniers se trouvant actuellement dans cette situation :

EUSKAL HERRIA

- **Txus Martin** (Zaballa)
- **Aitzol Gogorza** (Basauri)

ÉTAT ESPAGNOL

- **Iratxe Yañez** (Almeria)
- **Marta Igarriz** (Castello I)
- **Olga Comes** (Mansilla)



- **Arantza Zulueta** (Puerto III)
- **Jon Enparantza** (Segovia)
- **Iñaki Lerin** (Soto del Real)
- **Miren Zabaleta** (Valladolid)

ÉTAT FRANÇAIS

- **Arkaitz Agirregabiria del Barrio** (Bdx-Gradignan)
- **Kepa Arkauz** (Villepinte)

PORTUGAL

- **Andoni Zengotitabengoa** (Monsanto)

ANGLETERRE

- **Raul Fuentes** (Long Lartin)



PRISON À VIE

Il faut souligner la particularité de la condamnation à perpétuité dans l'État français. Contrairement à une croyance très répandue, il n'existe aucun plafond maximum d'incarcération en France. Un prisonnier condamné à perpétuité peut, selon la loi, demander la libération conditionnelle au-delà de 15 ans (ou à partir de la fin de la peine de sûreté si une telle mesure a été ajoutée à la condamnation), mais cette décision reste entre les mains du Juge d'Application des Peines, qui peut la refuser continuellement. Certains prisonniers de droit commun ont fait bien plus de 40 ans de prison en France.

Parmi les prisonniers politiques basques, 4 sont aujourd'hui sous le coup de cette mesure dans l'État français. Il s'agit de **Jakes Esnal**, **Frederik Haranburu** et **Ion Kepa Parot** qui entament le mois prochain leur 25ème année de prison, et de **Mikel Karrera**, condamné récemment également à la perpétuité. Un grand nombre d'autres prisonniers ont des peines à vie de facto avec de très longues condamnations.

En ce qui concerne l'État espagnol, après la désactivation de la doctrine 197/2006 qui permettait la prison à vie, il faut rappeler qu'un grand nombre de nos parents et amis ont été condamnés à des peines de 40 ans de prison. La perpétuité leur est donc également appliquée de fait.



DROIT À LA SANTÉ

Les six premiers mois de 2014 ont été spécialement durs dans le domaine de la santé. Si janvier avait été marqué par des interdictions et des arrestations, février a été le mois noir de la mort du prisonnier politique basque Arkaitz Bellon à quelques semaines de la date à laquelle il devait retrouver la liberté. La mort d'Arkaitz Bellon a été une conséquence de la politique pénitentiaire qui viole les droits essentiels; une conséquence directe de cette politique destinée à générer de la souffrance.

Arkaitz Bellon a passé 13 années en prison. Des années marquées par les passages à tabac, les tortures, les violations de droit. Ils ont amené Arkaitz à un extrême, extrême où se trouve la mort. Xabier Lopez Peña et Anjel Figeroa ont connu des morts semblables dans les six premiers mois de 2013.

La famille d'Arkaitz a publié une lettre de remerciements pour le soutien reçu de la part de la société basque. Nous avons voulu en publier quelques extraits car elle reflète parfaitement la situation vécue par Arkaitz, sa famille et ses amis :

“D’après le rapport médical, pour l’instant, la mort d’Arkaitz a été naturelle. Nous pouvons peut-être accepter qu’il est mort sans aucun signe de souffrance mais pas qu’il s’est agi d’un décès soudain sans cause apparente, car il a été assassiné par 13 années de cruauté organisée et systématique. Au vu de son parcours en prison, comment accepter que sa mort soit naturelle?”

Il y a 13 ans et demi, Arkaitz a été arrêté et torturé. 3 ans plus tard, lors de son procès, bien que le Procureur ait reconnu qu’il n’y avait aucune preuve contre lui, il a été condamné, avec Andoni et Txomin, à une peine totalement disproportionnée par rapport au délit qui leur était reproché. Si Arkaitz aimait la liberté plus que quiconque, il s’est adapté à cette nouvelle situation plus vite qu’aucun d’entre nous ne l’aurait fait. C’est alors que nous avons commencé à comprendre



le véritable sens de l'éloignement et de la dispersion : Valdemoro, Ocaña, Herrera de la Mancha, Algeciras, Puerto... Toujours plus loin. Chaque année, nous avons fait environ 100.000 km pour le voir 40 minutes par semaine derrière une vitre. Nous avons connu l'angoisse des transferts où tout le monde ignore où se trouve le prisonnier pendant plusieurs jours.

Nous ne pouvons pas imaginer, en revanche, comment lui a vécu le jour où il a appris que ses parents avaient eu un accident grave en venant le voir. Nous ne pouvons pas nous représenter la rage, la douleur et l'impuissance qu'il a dû ressentir quand les matons, après l'avoir tabassé, l'ont laissé une journée entière nu, menotté et attaché à son lit. Avec Arkaitz nous avons appris qu'à l'intérieur de la prison il y a d'autres prisons, parce qu'il a passé un temps très long en isolement sans le soutien et l'aide des autres prisonniers basques. Nous avons su ce que c'est de faire 1000 kilomètres et de se voir refuser l'entrée au parloir sous n'importe quel prétexte, et de devoir rentrer sans l'avoir vu. Et la pensée qu'il a vécu tout ça seul est insupportable. Pourtant, après les passages à tabac ou tout autre événement, à la visite, devant nous, il apparaissait toujours fort et souriant. Il était comme ça Arkaitz, dur mais humble. Il ne voulait pas nous inquiéter, il ne voulait pas que notre cœur souffre.

Nous savons que c'est tout cela qui a tué Arkaitz : Arkaitz n'est pas parti, ils nous l'ont enlevé. Ce qui s'est passé est une conséquence directe de la politique pénitentiaire criminelle qui est appliquée aux prisonniers politiques, pas "une chose qui peut arriver à n'importe qui". Ce n'est pas un hasard mais une conséquence. Qu'arrive-t-il à une fleur si on lui retire la terre, l'eau et la lumière?"

La mort d'Arkaitz Bellon Blanco a mis en lumière la tension que vivent à chaque instant les prisonniers politiques basques, en plus de la violation permanente de leurs droits. Ce phénomène est abordé directement dans le rapport "Prison et Santé" réalisé par l'association Jaiki Hadi, dont nous avons décidé de reproduire ici un extrait, car il éclaire en quoi cette mort n'a en rien été "naturelle" et qu'elle était parfaitement évitable :

"La politique pénitentiaire appliquée à ce Collectif a des composantes qui affectent directement la santé, au point de devenir clairement pathogènes. Ainsi, la situation de tension continuelle à laquelle sont soumis les membres de ce Collectif n'aide en rien à la préservation de la santé des hommes et femmes qui le forment. Les conditions de vie auxquelles ils sont soumis engendrent, par exemple, de fréquents changements de catégories dans le temps et l'espace. Les



changements continuels de prison, de cellule, de régime de vie, de conditions de détention, les comptages nocturnes, les planches de métal vissées aux fenêtres, les fouilles permanentes y compris les fouilles à corps (cérémonies dégradantes comme l'obligation de se dénuder -tant pour les prisonniers que pour leurs visiteurs)... on imagine facilement l'influence que tout cela peut avoir, déjà, sur une personne en bonne santé.

Le suivi et le traitement de personnes malades soumises à ces situations n'est garanti en aucune manière, et nous, les professionnels qui les assistons, en sommes les témoins impuissants. Nous avons des cas avérés et diagnostiqués dans lesquels la tension permanente est en train de provoquer des troubles mentaux irréversibles.

L'application stricte de différentes formes d'isolement est une autre composante de la politique appliquée à ce Collectif. Ces mesures sont destinées à des cas très précis selon les règlements pénitentiaires, mais elles deviennent la norme dans le cas de ce Collectif.

Il en va de même avec l'application de la classification du régime de détention : le traitement le plus strict est appliqué à la majorité de ces personnes dès leur arrivée en prison, sans que cela ne soit justifié par la moindre infraction. De plus, il est devenu habituel de séparer ces prisonniers les uns des autres dans autant de prisons et de modules que possible. Des "ordres supérieurs" ou "raisons de sécurité" sont les seuls arguments avancés pour justifier de telles mesures. Nous, professionnels qui travaillons dans le domaine de la psychologie connaissons parfaitement les résultats de l'application de l'isolement durant des mois et des années. Toutes les personnes ne réagissent pas de la même façon mais nous connaissons des cas de personnes soumises à de longues périodes d'isolement qui souffrent en conséquence de graves troubles psychologiques.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'application de l'isolement est prévue par le Règlement Pénitentiaire, mais il ne peut en aucun cas être appliqué à des personnes souffrant de problèmes psychologiques évidents, claustrophobie, etc... Il faut signaler, dans ce cas, que les professionnels de la santé adjoints aux services pénitentiaires ont le pouvoir d'éviter les situations que nous avons décrites ici, mais qu'il est extrêmement rare qu'ils le fassent.

L'isolement constitue en plus un des mécanismes de désidentification les plus importants de la prison pour tenter de dominer un individu. Il implique un sen-



timent profond de solitude et d'angoisse vitale face à la perte des points de référence habituels et l'impossibilité de prévenir les événements (conflits, limitations, ordres...) et d'en éviter d'autres (monotonie, horaires, espaces)".

Association Jaiki Hadi. Dossier Prison et Santé (avril 2013)

Prisonniers malades

La situation des 11 prisonniers atteints de maladies graves et incurables est extrêmement grave. Comme le disait le médecin Mati Iturralde dans son article "La maladie et la prison" publié dans notre chronique d'avril, la prison est un espace tout simplement insalubre et ce n'est pas la privation de liberté qui génère des maladies mais des facteurs faciles à corriger tels que l'hygiène, l'alimentation, la surpopulation et la manque d'assistance sanitaire de qualité qui transforment l'objectif de rester en bonne santé en véritable parcours du combattant.

Pendant des décennies, nous avons vu les différents gouvernements espagnols tricoter des lois pénitentiaires spécifiques pour les prisonniers politiques basques, mesures d'exception qui ont supposé en plus des changements comme la dispersion et l'isolement. Après toutes ces tentatives, un des derniers tours de vis a été de refuser systématiquement la libération aux prisonniers gravement malades avec l'exigence de situations terminales pour son application comme dans le cas de Josu Uribetxebarria. Mais même ces mesures inhumaines ne leur ont pas suffi, et le gouvernement espagnol a à nouveau fait la preuve de sa cruauté en revenant sur la libération conditionnelle de Josu, ou en remettant en prison Ibon Iparragirre.

Dans le cas des maladies mentales, le fait de rester en prison suppose en plus une dégradation rapide et importante de la maladie et de son pronostic; c'est le cas pour **Txus Martin** et pour **Aitzol Gogorza** qui sont maintenus séparés des autres prisonniers politiques basques dans les prisons de Zaballa et Basauri dans une situation de plus en plus alarmante.

Ils ne savent que trop bien que ces mesures seraient inacceptables dans des systèmes pénaux démocratiques où l'application de peines ajoutées serait



impensable, et plus encore “les peines corporelles, l’enfermement dans une cellule obscure, ainsi que les sanctions cruelles, inhumaines ou dégradantes” qui, comme l’indiquent les Nations-Unies, “seront totalement interdites comme sanctions disciplinaires”.

L’Organisation Mondiale de la Santé affirme qu’il faut “minimiser toute différence entre la vie en liberté et la vie en prison pour que le nombre de reclus maintenus dans des conditions de sécurité maximale soit le moins élevé possible” comme mesure indispensable pour le respect du droit à la santé.

Cependant, l’État espagnol fait la sourde oreille à toute recommandation qui suppose la moindre amélioration des conditions de détention des prisonniers politiques basques et cette situation doit être portée à la connaissance de tous et dénoncée dans toutes les instances auxquelles nous pouvons participer en tant que familles et amis.

Nous devons transmettre l’urgence de la situation à toute la société, parce que chaque jour supplémentaire en prison pour les prisonniers malades fait que la cruauté des États nous éloigne de la paix et nous force à cohabiter avec l’injustice.

Vu la gravité de la situation, Etxerat a décidé en mai de sonner l’alarme et a dénoncé publiquement la volonté politique de prolonger la douleur et la souffrance en appelant chacun à ses responsabilités.

Nous parlons de décision politique de générer douleur et souffrance en nous basant exclusivement sur des faits concrets. Entre 2008 et 2011, 12 prisonniers ont obtenu le régime atténué (prisonnier à la maison avec de strictes mesures de sécurité) en raison de leur grave maladie.

La loi était appliquée, avec de nombreux obstacles et problèmes mais il était encore possible pour un prisonnier gravement malade de parvenir à des conditions compatibles avec son état. C’est depuis 2011, après la mise en route du processus de paix et le cessez-le-feu d’ETA que cette porte s’est définitivement refermée. Depuis, 14 demandes de remise en liberté



ont été présentées pour des prisonniers gravement malades, et une seule a été acceptée... pour être annulée quelques mois plus tard avec la réincarcération du prisonnier.

Ibon Iparragirre (Navalcarnero) : De même que Rego Vidal, Ibon Iparragirre, originaire d'Ondarroa, se trouvait sous le régime atténué pour maladie grave et incurable jusqu'au 7 mars dernier où il a été, contre toute attente, arrêté à son domicile par la Ertzaintza. Il est actuellement incarcéré, dispersé et isolé à la prison de Navalcarnero (Madrid) à plus de 500 km de chez lui bien qu'il soit atteint du SIDA à un stade très avancé, le stade C. Son cas est particulièrement grave car ce type de maladie exige un suivi spécial et des conditions de vie dans lesquelles il n'y a aucun risque de contracter une maladie infectieuse. Or, il est bien connu qu'avec la surpopulation et la présence de nombreuses personnes malades ou contaminées, l'espace carcéral regorge de toutes sortes de maladies infectieuses : de la tuberculose aux hépatites de toutes sortes. Dans le cas d'Ibon, les résultats des derniers examens réalisés montrent que son niveau de défense a encore baissé de façon alarmante depuis sa réincarcération. Bien que des démarches soient en cours pour qu'il puisse revenir à sa situation antérieure, les mois passent et Ibon est toujours emprisonné.

Ibon Fernández Iradi (Lannemezan) : Ce prisonnier politique basque souffre d'une maladie grave et incurable appelée Sclérose Multiple : maladie dégénérative, incurable, chronique et progressive du système nerveux central qui affecte sa mobilité, diagnostiquée en janvier 2013. La gravité de sa situation a mené deux experts nommés par le juge, en février de cette année, à se prononcer pour la libération d'Ibon en raison de l'incompatibilité de sa maladie avec la prison. En juin dernier, le juge a accepté la demande de suspension de peine et la remise en liberté d'Ibon, mais en l'assortissant de conditions pénales et administratives rendant impossible l'application de cette libération (notamment interdiction de rester dans l'État français) jusqu'à la résolution de cet imbroglio administratif. Nous nous trouvons depuis dans une situation similaire à celle d'Ibon Iparragirre.



Ventura Tomé Queiruga (Murcia) : Ventura Tomé est un prisonnier politique basque qui souffre d'une des pires maladies : le cancer. Jusqu'au début de l'année 2014, il a été traité pour un cancer de la prostate, mais en avril dernier, un nouveau cancer lui a été diagnostiqué au niveau du poumon. Son cas étant très grave, il a subi une lobectomie (ablation du lobe supérieur du poumon) et suit un traitement de sessions de chimiothérapie. Toutes les tentatives de le faire libérer ou transférer vers un hôpital plus proche de chez lui (Iruña, Hôpital de Navarre) où une assistance complète lui a été assurée ont été vaines pour le moment. Cette demande de transfert est fondamentale, surtout après son expérience de traitement par radiothérapie pour le cancer de la prostate : les sessions et les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées (transferts avec menottes et provocations de la part des agents de l'escorte, sessions avec le port de menottes...) ont été réellement inadmissibles.

Juan José Rego Vidal (régime atténué) : Le prisonnier politique basque Juan José Rego Vidal a subi un AVC le 23 février dernier. Ce prisonnier de Donsotia, âgé de 75 ans, est sous le régime de la prison atténuée depuis deux ans et demi en raison de la grave maladie cardiovasculaire dont il souffre. L'AVC a obligé Rego Vidal à rester à l'hôpital de Donostia durant 4 jours. Sur prescription médicale, il a dû se soumettre à un traitement et à un repos absolu dans les jours suivants.

La situation de **Juan José Rego Vidal** est particulièrement cruelle. Né en 1939, il est sorti de prison en 2012 avec de strictes mesures de sécurité. Il ne peut sortir de chez lui qu'entre 10h et 15h. Il doit se rendre tous les mardis à la prison de Martutene pour signer et faire réviser le dispositif qu'il a à la jambe.

Joseba Erostegei : 50 polypes ont été découverts à ce prisonnier politique d'Antzuola lors d'une coloscopie réalisée en février. Ces polypes présentaient un haut risque de devenir cancéreux. Pour cette raison, les médecins de l'Hôpital Universitaire de Ciudad Real ont décidé de l'opérer. L'opération s'est bien passée.



Liste des prisonniers gravement malades

Jesus Maria « Txus » MARTIN HERNANDO (Basauri) – PRISON : Zaballa. Né en 1960. Arrêté en 2002. Schizophrénie dysthymique avec des épisodes délirants. ISOLÉ DES AUTRES PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES

Josetxo ARIZKUREN RUIZ (Iruñea) – PRISON : A Lama (A Coruña). Né en 1958. Arrêté en 1999. Ischémie myocardique sévère. Cathétérisme cardiaque avec implantation d'un stent.

Jose Ramon LOPEZ DE ABETXUKO LIKINIANO (Gasteiz) – PRISON : Villabona (Asturias). Né en 1949. Bradycardie symptomatique. Fibrillation atriale. Adénome de la prostate.

Inmaculada BERRIOZABAL BERNAS (Zegama/Elorrio) – PRISON : A Lama (Pontevedra). Née en 1951. Arrêtée en 2009. Diabète mellitus de type 2. Pied diabétique. Hypertension artérielle. Arthropathie psoriasique. Asthme bronchique modéré. Prothèse au genou.

Gari ARRUARTE SANTA CRUZ (Hernani) – PRISON : Almeria. Né en 1980. Arrêté en 2003. Spondylarthrite ankylosante. Arthralgie des membres inférieurs.

Iñaki ETXEBERRIA MARTIN (Iruñea) – PRISON : Topas (Salamanca). Né en 1964. Arrêté en 1996. Myopie majeure à longue évolution. Hémorragie rétinienne de l'oeil droit. Aphakie de l'oeil gauche. Glaucome bilatéral.

Aitzol GOGORZA OTAEGI (Orereta) – PRISON : Basauri. Né en 1975. Arrêté en 1999. Troubles obsessionnels compulsifs. ISOLÉ DES AUTRES PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES

Jose Miguel ETXEANDIA MEABE (Larrabetzu) – PRISON : Topas (Salamanca). Né en 1960. Arrêté en 2003. Troubles obsessionnels compulsifs. Hépatite C.



Ibon FERNANDEZ IRADI (Hernani) – Lannemezan (État français).
Né en 1971. Arrêté en 2003. Sclérose en plaques.

Ventura TOME (Tafalla) – Murcia I. Né en 1953. Arrêté en 2003. Adénocarcinome de la prostate (cancer).

Ibon IPARRAGIRRE BURGOA (Ondarroa) - Basauri. Né en 1973. Arrêté en 2010. SIDA au stade C. Tâche dans le lobe gauche du cerveau, entraînant une perte de la vue et d'autres fonctions cognitives. ISOLÉ DES AUTRES PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES

En régime de prison atténuée

1. **Juan Pablo Dieguez Lopez**
2. **Jose Luis Elkoro Unamuno**
3. **Jose Ramon Foruria Zubialde**
4. **Mikel Gil Cervera**
5. **Belen Gonzalez Peñalva**
6. **Milagros Ioldi Mujika**
7. **Juan Jose Rego Vidal**



AGRESSIONS PHYSIQUES

Nos parents et amis emprisonnés doivent subir de dures conditions de détention. En plus de cela, les insultes, provocations et agressions des surveillants sont nombreuses. Ils font face à des attitudes agressives et violentes, ils vivent des moments de forte tension qui vont jusqu'à l'agression physique dans certains cas.

Vivre en permanence dans une telle tension entraîne des séquelles physiques et psychologiques. Durant les 6 mois écoulés, quatre prisonniers ont été agressés physiquement :

«Palais de Justice» de Paris: Le 8 janvier, le prisonnier politique basque Raul Aduna a été violemment agressé dans les cellules du Palais de Justice. Raul Aduna avait refusé de partager sa cellule avec un prisonnier de droit de commun, et s'était assis par terre en demandant à parler à un responsable. La tension a été si brutale que Raul Aduna ne se souvient pas bien dans quel ordre les choses se sont déroulées, ni s'il a perdu connaissance. Quoi qu'il en soit, il a été traîné par une jambe dans le couloir, ils l'ont relevé en le tenant par le cou "comme un pantin" et il a fini au sol. Il a reçu des coups au dos et à la tête et a été étouffé à un moment. Le chef des surveillants est venu ensuite dans sa cellule pour lui dire qu'il était accusé de violence sur les surveillants. De retour en prison, il a été condamné à 20 jours de mitard mais avec sursis.

Liancourt: Le 2 janvier, le prisonnier Mikel Oroz a été agressé par un surveillant alors qu'il se rendait en cour de promenade après avoir appelé chez lui. La scène s'est passée devant une caméra, mais la prison a prétendu que celle-ci était hors d'usage.



Ce surveillant est connu pour avoir provoqué des incidents avec d'autres prisonniers. Mikel a été examiné par le médecin. Résultat de l'examen : une contracture au cou et des traumatismes au dos et aux bras. Depuis, les fonctionnaires le traitent très correctement.

Murcia II: Le prisonnier politique basque Oier Andueza, originaire de Durango, a été passé à tabac le 10 juin. Oier Andueza est descendu au gymnase et a eu une discussion avec un surveillant parce qu'il n'y avait pas de ballon. La discussion dégénérant, Andueza a demandé au surveillant de lui donner le numéro de sa plaque. Celui-ci a refusé, et lui a ordonné de se déshabiller. Andueza lui a alors demandé une blouse, et devant le refus du surveillant, a refusé de se plier à la fouille. Soudain, quatre surveillants l'ont attaqué, menotté et emmené à l'isolement.

“ Palais de Justice” de Paris: Le prisonnier politique d'Arrasate Kepa Arkauz a été agressé par les agents surveillants du Palais de Justice de Paris le 16 juillet dernier. Il s'y trouvait sur convocation de la juge Le Vert pour interrogatoire. Dès son arrivée, les provocations ont commencé de la part des fonctionnaires présents avec des remarques comme “je n'étais pas chez moi, qu'il n'y avait pas d'autre Basque dans les environs...” bien qu'Igor Uriarte ait été là.

Quand ils lui ont dit qu'il devait partager sa cellule avec un prisonnier de droit commun, Kepa Arkauz a refusé. Il leur a expliqué qu'il resterait seul en cellule et s'est retourné mais les fonctionnaires ont profité de ce moment pour faire entrer l'autre prisonnier. En protestation, Kepa a tenté de ressortir mais quatre fonctionnaires l'ont attrapé. L'un d'eux l'a fortement tenu par le cou, lui enserrant violemment la gorge avec son bras comme s'il voulait l'étouffer. Les autres le tenaient par les mains et essayaient de le jeter au sol. Il a malgré tout réussi à sortir de sa cellule. Voyant qu'il ne tombait pas, ils l'ont lâché et ont eu avec lui une forte discussion. Kepa Arkauz a finalement été emmené dans une autre cellule.



Igor Uriarte qui se trouvait à proximité a entendu les coups et les cris, et a crié à son tour pour demander à Kepa comment il allait. Pour mettre fin à cette discussion, les fonctionnaires ont emmené ce dernier dans une autre galerie.

En conséquence de cette agression, Kepa a des marques de griffes au cou et un bleu.

Autre forme d'agression

Le 27 mai, l'Audience Nationale de Madrid a ordonné la mise en liberté du prisonnier politique d'Egia (Donostia) Harriet Agirre. Trois jours après sa libération, le 30, la Police Espagnole est revenue l'arrêter chez lui, au prétexte qu'il y avait une autre procédure ouverte contre lui. Le Procureur a démenti ce fait et a ordonné le lendemain la remise en liberté d'Harriet Agirre.



LUTTES

En conséquence des situations extrêmes que doivent vivre nos parents et amis emprisonnés, il arrive qu'ils doivent également mener des luttes extrêmes pour le respect de leurs droits essentiels. L'un de ces moyens de lutte est la grève de la faim. C'est l'un des plus durs, aux graves conséquences physiques et psychologiques. Mais il existe également d'autres moyens de protestation : txapeo (refus de sortir en promenade, interdit dans les prisons espagnoles), blocages de cour de promenade, occupation du mitard...

Ander Mujika Andonegi: Ander a passé plus de 6 semaines au mitard à la prison de Bourg-en-Bresse. Il agit ainsi en protestation contre sa situation d'isolement des autres prisonniers politiques basques. Il se trouve en effet seul depuis plus d'un an, qui plus est à 900 kilomètres d'Euskal Herria. Nous soulignons que le séjour au mitard est très dur pour les prisonniers car les conditions de détention y sont extrêmes (isolement total, pas de radio ni télévision, très peu d'effets personnels, aucune activité, une heure de promenade...). Ander a demandé son transfert, mais n'a reçu aucune réponse. Son frère Julen étant également prisonnier en France, ils devraient pouvoir être placés à proximité l'un de l'autre.

Maite Aranalde et Izaskun Lesaka : La direction du Centre Pénitentiaire de Poitiers a rétabli les double-parloirs le week-end (soit 1h30 au lieu de 45 mn) en conséquence de la lutte des prisonnières politiques basques incarcérées dans cette prison. Début avril, la direction de la prison avait décidé de limiter les double-parloirs aux mercredis et jeudis, ce qui supposait un énorme préjudice pour les familles qui doivent faire plus de 500 km pour se rendre à cette prison. En protestation, Maite Aranalde et Izaskun Lesaka



avaient réalisé un planto (refus de rentrer en cellule). Dans la semaine suivante, la prison a fait marche arrière et depuis les double-parloirs ont lieu à nouveau le samedi.

Arantza Zulueta: La prisonnière politique basque et avocate Arantza Zulueta se trouve dans des conditions extrêmes. Elle se trouve complètement seule dans une galerie d'isolement. Les prisonniers politiques basques de Puerto III ont entamé une lutte pour dénoncer la situation d'Arantza et demander son transfert dans leur module. Ils réalisent un itxialdi (refus de sortir de cellule pour la promenade, interdit en Espagne) tous les mercredis.

Les prisonnières politiques basques de Fleury ont entamé une lutte pour demander un changement d'attitude de la part de la direction et de certains surveillants à qui elles reprochent des tensions, limitations de droits et des provocations incessantes. Elles ont fait un planto en cour de promenade (refus de réintégrer leur cellule) et ont été en conséquence placées au mitard. Elles ont demandé aux familles de faire un envoi massif de courrier à la direction.



DURCISSEMENT GÉNÉRAL DES CONDITIONS DE DÉTENTION

7.

Comme nous l'avons dit en introduction, nos parents et amis emprisonnés ont noté un durcissement important des conditions de détention ces derniers mois. En voici quelques exemples :

Granada et Logroño : ils ne peuvent plus rien rentrer au vis-à-vis. L'eau, les jouets pour les enfants... tout est interdit. De plus, à Granada, les compagnes de prisonniers ne peuvent entrer au vis-à-vis qu'accompagnées par un tiers.

Jaén : quand il pleut, l'eau s'infiltré par les murs et inonde leur cellule. Le prisonnier Aitor Garcia, par exemple, est resté un certain temps sans matelas.

Puerto III : la cantine leur a été supprimée ; ils n'ont plus aucune possibilité d'acheter un certain nombre de produits, spécialement la nourriture comme les fruits et les laitages.

Poitiers Vivonne : Alaitz Aramendi et Izaskun Lesaka se trouvaient dans cette prison avec le statut de DPS (détenu particulièrement surveillé), et depuis trois mois environ, un nouveau contrôle leur avait été imposé, avec des comptages toutes les deux heures. Les surveillantes ouvraient l'œilletton, allumaient la lumière et faisaient beaucoup de bruit... Ces deux prisonnières passaient de très mauvaises nuits, ce qui a des conséquences physiques et psychologiques. Elles avaient entamé une lutte, après avoir en vain essayé de parvenir à un accord avec le directeur. Fin février, Alaitz Aramendi et Oihana Garmendia qui se trouvait également dans cette prison ont



été transférées à Bapaume, à 1100 km d'Euskal Herria. Izaskun Lesaka est toujours dans la même situation à Poitiers.

Rennes : Lorentxa Guimon n'a pas eu l'autorisation de se rendre aux funérailles de son père Xabier Guimon, décédé le 23 janvier, bien que la famille les ait retardées pour que toutes les démarches nécessaires puissent être faites.

Fleury-Mérogis : La prisonnière de Zarautz Ekhine Eizagirre a été condamnée à 21 jours de parloir avec vitre et interphone. Cette sanction est intervenue suite à un incident lors d'une fouille le mois précédent. Des fouilles au corps ont lieu après les visites. Ekhine est donc entrée dans la cabine de fouille. Elle s'est déshabillée, mais la surveillante lui a demandé d'autres choses que les prisonniers politiques basques refusent en général, se retourner, montrer l'intérieur de ses oreilles... Ekhine refusant cette humiliation, la surveillante a appelé ses supérieurs. Seule dans la minuscule cabine, et voyant que ça allait durer un certain temps, Ekhine est sortie dans le couloir. Un grand nombre de surveillants s'est alors approché d'elle, lui ordonnant de se déshabiller. Elle a refusé mais voyant qu'ils allaient user de la force, elle s'est déshabillée d'elle-même dans le couloir en guise de protestation en revendication de sa dignité. C'est en conséquence de cet incident qu'elle a été privée du parloir habituel.

Navalcarnero : Le prisonnier politique basque gravement malade Ibon Iparragirre a été placé à l'isolement. Ibon Iparragirre a été prisonnier à domicile sous le régime de la prison atténuée de 2011 au 7 mars de cette année, date à laquelle il a été réincarcéré bien que sa santé ne se soit pas améliorée. Depuis, son état de santé s'est notablement aggravé. En plus de cela, il a été éloigné au mois d'avril de la prison de Basauri à celle de Navalcarnero, à 500 km de chez lui.

Aranjuez : Un module mère-enfant se trouve dans cette prison. En Espagne, les mères peuvent garder leur enfant avec elle jusqu'aux trois ans de ce dernier, mais les conditions de détention de ce module ne cessent d'empirer.



ÉTUDES

1. ÉTUDES UNIVERSITAIRES

De nombreuses lois prévoient le droit aux études des prisonniers, car c'est un droit essentiel. Pour garantir le droit à l'éducation, l'Université du Pays Basque (UPV) doit parvenir à un accord avec Madrid pour enseigner dans les prisons, car des Basques y sont prisonniers et qu'ils ont le droit d'étudier dans leur langue.

1.1. Dans les prisons espagnoles les personnes emprisonnées ne peuvent plus s'inscrire à l'UPV depuis 2003. Cela fait dix longues années qu'on leur refuse le droit d'étudier à l'UPV, ainsi que celui d'enseigner.

En cette année 2013-14 également, nous avons effectué certaines démarches (à l'Université elle-même, au département de l'Éducation, au Parlement basque et auprès du Président du gouvernement basque, mais aussi envers les syndicats, les enseignants et les étudiants). Nous avons demandé au gouvernement basque et à l'UPV de mener une démarche commune pour parvenir à cet accord indispensable. Mais pour l'instant, ils n'ont quasiment rien fait pour remédier à cette violation de droits : il y a « de très nombreux dossiers » en cours au rectorat, et il y a « de très nombreuses violations de droits » dans la communauté autonome basque.

1.2. Dans les prisons françaises et portugaises, le gouvernement de la communauté autonome basque a refusé aux prisonniers le droit de recevoir une bourse. Bien qu'ils aient dit et répété que oui, ils allaient leur donner, ils continuent de ne pas le faire. Nous avons fait un certain nombre de réunions à ce sujet ces derniers mois, mais rien n'a bougé.



Dans ce domaine aussi, les autorités de la Communauté Autonome basque utilisent un discours en faveur des droits mais ne le mettent absolument pas en pratique : ils admettent que les personnes emprisonnées n'ont aucun moyen d'avoir des ressources propres, et qu'elles devraient avoir le droit à la bourse afin que les familles n'aient pas à assumer la charge financière supplémentaire que cela suppose.

Durant ces derniers mois, nous avons également mené une initiative pour le droit à la bourse d'étude, et bien que nous n'ayons obtenu aucun résultat pour l'instant, nous continuerons à travailler dans ce sens.

1.2.1. Enseignement de qualité à l'UPV

En général, les étudiants emprisonnés sont traités comme des étudiants de seconde zone : considérés d'un côté comme des étudiants « ordinaires » (admission, cotisations à payer...) bien qu'ils n'occupent pas de place puisque qu'ils ne viennent pas en cours, ils se voient refuser de l'autre côté les droits des étudiants « ordinaires » (choix des études, aide à l'orientation, tutorat ou suivi académique...), pour des raisons non-académiques.

Bien qu'il s'agisse de sa fonction première, l'UPV n'a pas fait le moindre geste pour répondre aux besoins des étudiants emprisonnés, alors que nous leur avons fait des propositions simples et précises. L'Université étant publique, elle doit offrir des conditions correctes et adaptées aux groupes qui ont des besoins particuliers, comme il le fait pour un certain nombre de cas.

1.3. Obligés d'étudier au CNED

Pour les études universitaires, la seule opportunité offerte dans les prisons espagnoles est de s'inscrire à l'UNED (équivalent du CNED, études par correspondance), ce qui ne répond pas aux besoins puisqu'ils sont dans ce cas obligés d'étudier en castillan.

De plus, des conditions économiques de plus en plus strictes leur sont imposées pour pouvoir étudier : pas de possibilité de suivre un deuxième cursus, modules à avoir obligatoirement trop nombreux, obligation d'acheter les livres... Ces raisons ont poussé un certain nombre de prisonniers à abandonner leurs études et d'autres à renoncer à en entamer.



2. ÉTUDES SECONDAIRES

Le Cycle d'Enseignement Professionnel offre de bonnes occasions à ceux qui ne peuvent pas faire d'études universitaires ou qui veulent faire des études courtes.

Bien qu'il s'agisse d'enseignements officiels, l'administration doit adapter la « loi-cadre générale » pour éviter les dysfonctionnements qui existent aujourd'hui. En ce moment, c'est grâce au travail bénévole que les étudiants prisonniers peuvent mener des études. Cette situation crée un malaise entre les personnes qui travaillent dans ces centres. De la même façon, il faut créer des conditions favorables dans les centres d'enseignement de façon à ce qu'une énorme charge de travail ne s'ajoute pas à celle qu'ont déjà les enseignants. En ce moment ces centres sont pleins et sans moyens. La direction de l'Enseignement Professionnel a envisagé certaines mesures ; il ne reste plus qu'à les mettre en pratique.

À ce niveau d'études également il y a un gros travail à faire : les responsables de Lakua (gouvernement basque) doivent apporter leur soutien en adaptant et en renforçant la coordination avec les responsables des centres d'enseignement. Ceci permettrait d'étendre l'offre des cursus possibles.

D'autre part, il faut trouver des solutions aux problèmes qui se posent en prison (faire entrer le matériel nécessaire aux études, obtenir les autorisations de participer aux examens...). Dans ce domaine également la responsabilité est laissée aux centres d'enseignement alors qu'elle revient à l'administration. En ce moment, des solutions ont été trouvées pour les cycles d'enseignement professionnel et pour le bac, mais il n'est pas toujours possible d'étudier en euskara. Nous essayons actuellement d'équilibrer la demande et l'offre.

Dans cet objectif, nous faisons des démarches pour que ceux qui se trouvent dans les prisons espagnoles, en plus de pouvoir passer l'EGA (Certificat de Capacité en Langue Basque), puissent aussi avoir l'occasion d'apprendre d'autres langues. Bien que nous ayons abordé le sujet il y a longtemps, nous n'avons à ce jour encore reçu aucune réponse du département de l'Éducation.

Les problèmes des étudiants prisonniers ne sont pas une priorité pour eux. Garantir le droit aux études non plus. Pour notre part, nous ne renoncerons pas : il faut pouvoir offrir un enseignement de qualité à toute personne emprisonnée qui souhaite étudier, ici et en euskara. Nous continuerons d'y travailler.



LECTURE

Les Exilés Politiques Basques ont présenté leur feuille de route, contribution au processus de paix, le 15 juin de l'année dernière. Cette feuille de route a reçu un très bon accueil et le soutien des acteurs politiques et sociaux d'Euskal Herria. Son objectif est d'en finir une fois pour toutes avec l'exil dans le cadre du processus démocratique qui doit être mené en Euskal Herria.

En mars dernier, les exilés ont fait part de leur décision de concrétiser cette feuille de route. Ces pas sont basés sur la volonté et la nécessité des citoyens de parvenir à une résolution. Pour gagner leurs droits et la liberté.

Depuis, ce sont des dizaines d'exilés qui sont rentrés chez eux. C'est un pas qui est analysé comme très positif, tant de la part des exilés eux-mêmes que de celle d'un grand nombre d'acteurs politiques et sociaux. Cette décision a entraîné la fin d'un exil de longues années pour certains d'entre eux.

Maintenant, il faut continuer à mener cette feuille de route, avec d'autres retours. Il est temps de mettre un terme aux mesures répressives qui sont utilisées de façon spéciale contre les exilés. Ce pas supplémentaire est utile et indispensable à la poursuite du processus de résolution.

Parmi les situations les plus dures vécues par les exilés, se trouvent : de graves maladies, des problèmes liés à l'âge, le fait de vivre sans papiers... Pour cela, il faut prendre des mesures garantissant une vie digne et le respect des droits essentiels (administratifs, médicaux...) des exilés se trouvant dans ces situations. Et il faut résoudre immédiatement la situation de ceux qui sont gravement malades.



Mettre un terme aux mesures d'exception et garantir une vie digne. En apportant des solutions aux problèmes et aux conséquences de l'exil.

En général, il faut tenir compte du fait que le prolongement de la résolution des conséquences du conflit rendra de plus en plus difficile la situation des exilés âgés, ajoutant des problèmes physiques et psychologiques et rendant plus difficile encore leur résolution.

Il faut faire une mention spéciale des conséquences de l'absence de relation avec la famille, les amis, le village, pour l'exilé lui-même mais aussi pour sa famille. Il faut en finir avec toutes les mesures d'exception.

CAS DE CES SIX DERNIERS MOIS

- **Maria Jesus Elorza** a été arrêtée à Madrid (aéroport de Barajas) à son retour du Venezuela. Elle a 66 ans et souffre d'une grave maladie. Elle a une condamnation de 2 ans à faire en France.
- **Jokin Aranalde**. Il a fait l'objet de nouvelles poursuites en Espagne suite à son implication comme porte-parole dans le Collectif des Exilés. Le mandat d'arrêt européen émis contre lui pour son activité politique a été accepté par la France. Depuis qu'il a choisi la voie de l'insoumission, son état de santé s'est fortement aggravé. Suite au soutien reçu, notamment le 14 juin à Bayonne, il a recommencé à vivre publiquement. Arrêté en juillet, il a été remis à l'Espagne et incarcéré à Madrid. Il a 68 ans et de gros problèmes de santé. Avant cet épisode, il avait déjà été arrêté 4 fois et torturé 3 fois.



ÉVÉNEMENTS LES PLUS IMPORTANTES DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE

10.

Durant ces six mois, alors que les conditions de détention se durcissent notablement, nous avons assisté à des initiatives et événements importants en lien avec les prisonniers, les exilés et nous les familles.

L'année a commencé avec la manifestation de Bilbao. Le 11 janvier, les partis PNV et EH Bildu ainsi que les syndicats ELA et LAB ont appelé à une manifestation sous le slogan « Droits de l'Homme. Paix. Résolution ». La manifestation qui se déroule chaque année pour les droits des prisonniers avait été interdite sur ordre du juge Eloy Velasco et il avait été décidé d'abandonner l'initiative Tantz Tanta (goutte à goutte, Collectif qui organisait la manifestation à l'origine). 115.000 personnes ont répondu à ce nouvel appel. Bilbao a accueilli dans ses rues la plus grande manifestation jamais organisée en Euskal Herria.

Le 25 février, dans le cadre d'une réflexion et d'une dynamique de mobilisation autour des conséquences du conflit politique basque, 23 acteurs politiques et sociaux se sont réunis à Bayonne autour des feuilles de route présentées par les Collectifs de Prisonniers Politiques Basques et d'Exilés Politiques Basques. Ils ont rédigé un manifeste commun et appelé à une grande mobilisation pour le mois de juin. Un grand nombre d'autres acteurs et de personnalités se sont ensuite joints à cet appel, parmi lesquels des élus de toutes couleurs politiques et des représentants de tous les syndicats. En conséquence de cet accord, une manifestation historique s'est déroulée à Bayonne le 14 juin dernier sous le slogan « Droits de l'Homme. Résolution. Paix. »



Le 5 juin, une initiative importante a été menée pour la paix en Euskal Herria en Uruguay. Un meeting a eu lieu dans le but de soutenir le processus de paix, avec la participation, entre autres, de Lucía Topolansky, sénatrice et première dame, Anibal Pereyra, président de la Chambre des Représentants, Julio María Sanguinetti, ancien président de l'Uruguay, Paul Rios, coordinateur de Lokarri, Alberto Spektorowski, du Groupe International de Contact et l'ensemble des partis présents à l'Assemblée Nationale (Frente Amplio, Partido Nacional, Partido Colorado et Partido Independiente).

Cette rencontre s'est terminée par la lecture de déclarations institutionnelles et des entretiens avec la participation des ministres du Travail, du Logement et du Développement Social. Cette initiative a apporté une nouvelle impulsion internationale importante au processus de paix et pour mettre en place un scénario où la société basque sera protagoniste.

D'autre part, en conséquence du travail réalisé en mars 2013, les organisations soutenant le Forum Social ont organisé des sessions et des conférences spéciales ces derniers mois. Les objectifs de ces initiatives sont de promouvoir la paix et la cohabitation, renforcer la participation de la société basque au processus de paix et approfondir les recommandations présentées il y a un an. Ainsi, deux nouvelles sessions ont été organisées à Bilbao et à Iruña (Pampelune).

À Iruña, l'axe de travail principal a été la participation citoyenne au processus de paix. L'objectif était de donner à connaître un certain nombre d'outils et d'expériences pouvant faciliter l'implication des citoyens et le renforcement du rôle de la société dans la construction d'une cohabitation pacifique. De la même façon et plus précisément, la participation des citoyens navarrais au processus de paix a été abordée.

A Bilbao, une réflexion a été menée autour du processus de retour des prisonniers et des exilés. Cette session a été menée dans le but d'approfondir l'un des chapitres des recommandations présentées il y a un an par le Forum Social, celui du retour chez eux des prisonniers et exilés. Une



discussion destinée à préciser les idées proposées il y a un an a eu lieu de façon à définir de nouvelles solutions.

Le 5 juin, le Parlement basque a demandé la fin de la dispersion des prisonniers politiques basques au motif qu'elle « viole les droits essentiels ». Les partis PNV et EH Bildu ont voté la fin de cette mesure. Ces partis ont déclaré qu'il relevait de la « responsabilité sociale » de mettre un terme à la dispersion et que cela aiderait à « renforcer la paix et la cohabitation ». Dans le texte adopté, il est stipulé que la loi ne pose aucun obstacle à la fin de la dispersion. Ils ont ajouté qu'il s'agit de « la volonté des prisonniers, de leurs familles et d'une large majorité de la société basque ».

Le 15 juin, le mouvement Sare (Réseau) est né. Sare réunit les citoyens en faveur des droits des prisonniers et des exilés et de la résolution. La société basque a fermement exprimé sa volonté de laisser le conflit derrière elle et de construire un nouveau scénario. Mais pour cela soit possible, il est indispensable d'en venir aux racines de la confrontation et de toutes les conséquences de cette dernière. Ce chemin ne peut être pris qu'en respectant et garantissant les droits essentiels de chacun. Et pour cela, la participation des prisonniers, des exilés et de leur entourage est incontournable. L'objectif de Sare est de construire un réseau citoyen qui rendra possible le retour chez eux des prisonniers et des réfugiés. Et dans ce sens, nous voulons réunir l'ensemble de la société. Unissons-nous pour un objectif qui en vaut la peine : le respect de tous les droits essentiels, la résolution du conflit et la paix.



EUSKAL HERRIA

BASAURI

- Gogorza Otaegi, Aitzol

MARTUTENE

- Agirre Gofri, Ekaitz
- Codo Callejo, Jagoba
- Malezkurrena Urkizu, Juan Mari

ZABALLA ARABA

- Martin Hernandez, Jesus Maria

ESTATU ESPAINOLA

A LAMA (Pontevedra)

- Alonso Abad, Fernando
- Atizkuren Ruiz, Jose
- Bravo Maestrojuan, Josu
- Herrera Vieites, Aitor
- Ijurko Iroz, Hodei
- Makazaga Azurmendi, Xabier
- Marin Mercero, Iñaki
- Martinez Aheco, Gorka
- Nieto Torio, Ruben
- Olarra Agiriano, Joxe Mari
- S Sebastian Gaztelumendi, Mikel

- Berriozabal Bernas, Inma
- Martinez Garcia, Idoia

ALCALA MECO (M-II)

PREVENTIVOS

- Campo Barandiaran, Jose Luis
- Goleaskoetxea Arronategi, Eneko
- Uranga Artola, Kernen

ALGECIRAS (Botafuego)

- Aginaga Ginea, Ibai
- Albisu Hernandez, Inigo
- Arrieta Llopi, Mikel
- Benaïto Villagarcia, Mi Angel
- Beroiz Zubizarreta, Andoni
- Cristobal Martinez, Carlos
- Fano Aldasoro, Unai
- Garcia Sertutxa, Gorka
- Gaztelu Otxandorena, J. Miguel
- Loran Lafourcade, Gorka
- Preciado Izarra, Jon Kepa (1)
- Sola Campillo, Aurken
- Urizar de Paz, German

- Egues Gurrutxaga, Ana Belen
- Etcheberria Simarro, Leire

ALMERIA

- Arregi Inaz, Xabier
- Arronategi Azurmendi, Kepa
- Arnuate Santacruz, Garikoitz
- Del Olmo Vega, Fernando

- Alonso Alvarez, Raul

- Ari Pascual, Alvaro
- Exkaniz Garcia, Julien
- Iragi Gurrutxaga, Harriet
- Karasotxe Aldaz, Juan Ramon
- Markes Zelala, Patxi
- Perez Zorriketa, Ugaitz

CORDOBA (Aicolea)

- Alonso Rubio, Iñaki
- Calabozo Casado, Oskar
- Cañas Carton, Iñaki (2)
- Callaga Ruiz, Javier
- Muñoz Arizmendiarmeta, Ibon
- Perez Aldunate, Xabier
- Polo Escobes, Sergio
- Portu Juanena, Igor
- Solana Matarran, Jon Igor
- Usandizaga Galarraga, Xabin
- Vidal Alvaro, Gorka
- Etchebarria Caballero, Beatriz
- Perez Arsitizabal, Eider

CURTIS Teixeira

(A Coruña)

- Blanco Santisteban, Zigor
- Borde Gaztelumendi, Joseba
- Bravo Saez de Urabain, Zigor
- Esquero Balerdi, Gregorio
- Gomez Ezkerro, Jesus Maria
- Mariñelarena Garziandia, Luis
- Murga Zenarruzabaita, Andoni
- Piazzaola Anduaga, Alberto
- Prieto Jurado, Sebastian
- Salaberría Ekebeste, Emilio

DAROCA

- Geresta Azurmendi, Ander
- Gomez Gonzalez, Alberto
- Gofi Lara, Luis
- Olaizola Urten, Aitor

DUEÑAS (La Moraleja)

- Karrera Arenzana, Asier
- Lorente Asplazu, Oier
- Mauri Basagoitia, Lander
- Zalakain Garaikoetxea, Jesus Mari

EL DUESO - SANTOÑA

- Arrieta Priz de Mendiola, Ismael
- Diez Usabiega, Rafael
- Vicente Ugaldé, Inanol

ESTREMERA (MADRID VII)

- Ayestarán Legorburu, J Lorenzo
- Gonzalez Gonzalez, Jon
- Imaz Munduate, Iñaki
- Otaño Labaka, Juan Ignacio

- Alkorta Arribalega, Urta
- Jacinto Garcia, Sonia

CASTELLO II –

ALBOCASSER

- Agimako Eixenagusia, Asier
- Aldasoro Magunazelaia,Ramon

FONCALENT (Alacant I)

- Badillo Borde, Iruks
- Lujanbio Gaiparoso, Xabier
- Madina Etchebarria, Tomas
- Mujika Zubarrain, Garikoitz
- Txokarro Zoko, Jorge
- Uranga Salbide, Patxi
- Coello Onaindia, Aitziber
- Gallastegi Sodupe, Lexuri
- Lasgagabaster Anza, Olatz

GRANADA (Albolote)

- Agote Cillero, Arkaitz
- Aizpuru Giraldo, Eneko
- Apaolaza Sancho, Iban
- Barríos Martin, Jose Luis
- Beaumont Etxebarria, Iñaki
- Bilbao Solaebe, Unai
- Coto Etxeandia, Egoitz
- Legaz Irueta, Armando
- Lopez de Okariz, Unai
- Miner Villanueva, Inanol
- Olarra Guridi, Juan Antonio
- Rodriguez Lopez, Asier (2)
- Ugarte Lpez de Arkautze, Diego
- Delgado Iriondo, Agurtzane
- Mujika Gofi, Ainhoa

HERRERA DE LA

MANCHA

- Aranburu Muguruza, Xabier
- Armendiariz Izaguirre, Iñaki
- Askasibar Garitano, Mikel
- Balerdi ibaguren, Xabier
- Erostegi Bidaguren, Joseba
- Gorostiaga Gonzalez, Pablo
- Hidalgo Letxundi, Aimar
- Larretxea Mendiola, Joanes
- Lopez Gomez, Jon
- Marcos Alvarez, Faustino
- Ruiz Jaso, Zigor
- San Epifanio San Pedro, Felipe
- San Pedro Blanco, Jon Mirena

HUELVA - II

- Arginzoniz Zubiaurre, Aritz
- Balerdi Iturralde, Juan Carlos
- Besance Zugasti, Juan Carlos
- Francó Martínez, Bitto
- García Gaztelu, Xabier
- García Jodra, Fernando
- Lasa Mendiaraz, Sebastian
- Lopez Anta, Angel
- Maurtua Eguren, Aitzol
- Olabarrieta Colorado, Iker
- Ruiz Romero, Patxi
- Zelairain Errazti, Julien (1)

- Bengoa Ziarsolo, Nerea
- Gallastegi Sodupe,Irantzu
- Txurruka Madinabeitia, Lurdes

JAEN – II

- Aginagalde Ugartemendia, Beñat
- Dominguez Abalardemabaso, Iñaki
- Fresno Gemikabettita, Aitor
- Garcia Aliaga, Aitor
- Golenetxe Alonso, Iñaki
- Sanpedro Larrañaga, Premih
- SarasolaYarzabal, Mattin
- Zapirain Romano, Iñigo
- Bakedano Maitdagan, Oihane
- Ernaga Esnoz, Joxepa

LOGROÑO

- Aragon Iroz, Santiago
- De Ibero Arteaga, Ekaitz
- Exaburu Markuerkiaga, Eneko
- Otegi Mondragon, Arnaldo
- Rodriguez Torres, Arkaitz
- Saez de la Cuesta, Alicia

MANSILLA (Leon)

- Araguas Jusue, Iker
- Franc Gonzalez, Aitor
- Gonzalez Endemario, Jorge
- Korta Carrion, Mikel
- Landaberea Torremotxa, Arkaitz
- Murga Luzuriaga, Francisco
- Murga Luzuriaga, Isidro
- Comes Arranbillet, Olga

MONTERROSO (Lugo)

- Aiensa Laborda, Ibai
- Aiensa Laborda, Mikel
- Ibarra Izurieta, Bigarren
- Lejaregi Olabarrieta,Endika
- Zubizarreta Balboa, Kepa

MURCIA I

- Martinez Akrarazo, Gorka
- Martinez del Campo, Oier
- Novoa Atroniz, Jose Mari
- Ramada Estevez, Foo Jose
- Segurula Beobide, Joseba
- Tome Queiruga, Ventura

MURCIA II

- Andueza Antxia, Oier
- Arietaleaniz Telleria, Iñaki
- Arkauz Arana, Josu
- Atristain Gorosabel, Javier
- Cadenas Lorente, Oskar
- Izpura Garcia, Mikel
- Labeaga Garcia, Urko
- Sagarzazu Gomez, Kandido
- Troitiño Cifra, Jon

SEGOVIA

- Enparantza Agirre, Jon (8)

NAVALCARNERO (M-IV)

- Alberdi Casanova, Egoi
- Iparagirre Burgoa, Ibon
- Lopez de la Calle Uribarri, Egoitz

OCAÑA – I

- Esnaola Dorronsoro, Aitor
- Garcia Arrieta, Garikoitz
- Gomez Larrañaga, Aritz
- Herrador Pouso, Juan Carlos
- Olatzabal Ubierna, Anartz
- Otegi Unanue, Mikel

OCAÑA – II

- Galaraga Godoi, Eneko
- Garcia Miljangos, Jose
- Gisasola Olaeta, Arnaltz
- Lopez Gonzalez, Jesus Maria
- Santesteban Gokoetxea, Iñaki
- Trenor Dicenta, Karlos

PUERTO – I

- Almaraz Larrañaga, Agustín
- Atxurra Egurrola, Julien
- Castro Sarriegi, Alfonso
- Elejalde Tapia, Fernando
- Gurdi Lasa, Iñigo
- Gurtubai Sanchez, Sebastian
- Gutierrez Carrillo, Iñigo (7)
- Ordoñez Oribe, Karmelo
- Lerin Sanchez, Jose Angel
- Orbe Sevillano, Zigor
- Saez Arrieta, Arkaitz
- Saez Arrieta, Josu
- Urretabizkaia Saukilo, Jon
- Zabalo Beitia, Xabier
- Zubiaurre Agirre, Jon

PUERTO – III

- Agirrebarrena Beldarrain, Aitor
- Alegria Loinaz, Xabier
- Barreras Diaz, Oskar
- Beobide Arza, Ibai
- Bilbao Goikoetxea, Iñaki
- Castro Zabalata, Manex
- Cotano Sinde, Aitor
- Dorronsoro Malaxetxabarria, J.M
- Enbeita Ortuondo, Joseba
- Etcheberria Garaikoetxea, J Mari
- Gramont, David
- Matanzas Gorostiza, Jose Mº
- Parot Navarro, Unai
- Pastor Alonso, Daniel
- Rey Urmeneta, Xabier

- Zulueta Amutxastegi, Arantza (10)

318. Galarza Quirce, Luis Angel
319. Mardones Esteban, Asier
320. Merino Bilbao, Guillermo
321. Subijana Izquierdo, Juan Carlos

ETXEAN PRESO

1. Dieguez Lopez, Juan Pablo
2. Elkoro Unamuno, Jose Luis
3. Foruria Zubialde, Jose Ramon
4. Gili Cervera, Mikel
5. Gonzalez Peñalva, Belen
6. Ioldi Mujika, Miagros
7. Rego Vidal, Juan Jose

322. Baida Arruti, Josune
323. Barbarin Iurrebaso, Ainhoa
324. Pedrosa Barrenetxea, Maite
325. Amendariz G. Langarikka, Lierni +
umea
326. Jauregi Amondarain, Oskarbi +
umea
327. Mendizabal Mujika, Idoia
328. Oña Ispizua, Josune + umea
329. Otaegi Tena, Nahikari + umea

VALLADOLID Villanubia

330. Amaro Lopez, Gotzon
331. Antza Illarreta, Arkaitz
332. Fernandez Arratibel, Adur
333. Galarra Arrona, Jose Antonio
334. Sebastian Iriarte, Alfonsito
335. Zubiaga Lazkano, Xeber
336. Zabaleta Telleria, Miren

VILLABONA

337. Bustindui Urresola, Alexander
338. Etxaniz Alkorta, Sebas
339. Intxauspe Bergara, Manuel
340. Lopez de Abetxuko Liki., Jose R.
341. Sadaba Merino, Javier

VILLENA (Alacant II)

342. Aranburu Sudupe, Gotzon
343. Arregi Erostarbe, Joseba
344. Arrozpide Sarasola, Santiago
345. Berasategi Eskudero, Ismael
346. Goikoetxea Basabe, Arkaitz
347. Goitia Abadia, Oier
348. Iglesias Chouza, Juan Carlos
349. Tximeno Inza, Xabier (1)
350. Beloki Resa, Elena
351. Lizarraga Merino, Maria
352. Zuazo Aurrekoetxea, Maialen

ZUERA (Zaragoza)

353. Agirre Lete, Juan Luis
354. Bilbao Beaskoetxea, Iñaki
355. Bilbao Gaubeka, Iñaki
356. Egibar Mitxelena, Mikel
357. Etxeberria Segarazazu, Kepa
358. Garces Beitia, Iñaki
359. Garcia Razkin, Sergio
360. Legina Aurre, Kepa
361. Martinez de Osaba Arregi, Igor
362. Mujika Garmendia, Francisco
363. Urbarri Benito, Asier
364. Zabaleta Elosegui, Jose Jabier

SEVILLA II

273. Agirre Bernadal, Iker
274. Agirre Odfozola, Jabi
275. Agirresarobe Pagola, Gurutz
276. Arakama Mendia, Iñaki
277. Arriaga Aruabarrrena, Rufino
278. Arzalluz Gofi., Asier
279. Etxebarri Garro, Juan M^o
280. Etxeberria Goikoetxea, Garikoitz
281. Goikoetxea Garralda, Jesus
282. Lebrero Panizo, Roberto
283. Vallejo Franco, Inigo

SORIA

284. Arretxe Salbide, Mikel
285. Etxeberria Arbelaitz, Jose Antonio
286. Rodriguez Mallabiarrena, Josu
287. Sagardoi Lana, Xabier

SOTO DEL REAL (M-V)

288. Aranaide Olaondo, Jokin
289. Aranbar Almandoz, Joseba
290. Lein Sanchez, Iñaki
291. Narvaez Gofi., Juan Jesus
292. Vila Mitxelena, Fermin

293. Alberdi Uranga, Itziar
294. Orkologia Etxaniz, Aintzane

TERUEL

295. Ormazabal Lizeaga, Asier
296. Peña Balantzategi, Ibai

TOPAS (Salamanca)

297. Askasibar Barutia, Vicente
298. Astorkizaga Arriaga, Gaizka (2)
299. Crespo Ortega, Jon
300. Etxeandia Meabe, Jose Miguel
301. Etxeberria Martin, Iñaki
302. Hernandez Sistiaga, Unai
303. Inziarte Gallardo, Juan Manuel
304. Lupiañez Mintegi, Gorka
305. Samaniego Curiel, Ekaitz
306. Ugarte Villar, Xabier

307. Arriaga Martinez, Josune
308. Linazasoro Lopez, Maitane

VALENCIA – II (Picassent) CUMPLIMIENTO

309. Azkona Dominguez, Ibai
310. Belasko Armendariz, Alex
311. Esnal, Juan
312. Mujika Dorronsoro, Juan Mari
313. Saenz Oiarra, Balbino
314. Zubiaga Bravo, Manex

VALENCIA – III (Picassent) PREVENTIVO

315. Azurmendi Peñagarikano, Mikel
316. Badiola Lasarte, Asier
317. Camacho Elizondo, Jose

1. Valdemoro
2. Zaballa - Araba
3. Basauri
4. Soto del Real
5. Martutene
6. Iruñea
7. Alcala
8. Navalcarnero
9. Aranjuez
10. Estremera
11. Donostiako ospitala
12. Valladolid
13. Dueñas
14. Jaen

2014/07/28

ESTATU FRANTSESA

ARLES

1. Aspiazu Rubina, Garikoitz (280)
2. Lopez de Bergara Astola, Iñaki (238)

BAPAUME

3. Aramendi Jaunarena, Aiatz (5 912)
4. Garmendi Marin, Oihana (5 913)

BEZIERS

5. Arruabarrena Carlos, Jabi (5 363)
6. Mujika Andonegi, Ander (5 364)

BOIS D'ARCY

7. Garitagoitia Salegi, Iurgi (77 213)
8. Iriondo Yarza, Aitzol (82 595)
9. Lariz Bustindui, Andoni (82 226)
10. Oa Pujol, Oier (80 599)

BORDEAUX-GRADIGNAN

11. Agirregabiria del Barrio, Arkaitz (71 587)

CLAIRVAUX

12. Bengoa Lpz de Armentia, Asier (10 718)
13. Eskisabel Urtuzaga, Peio (10 530)
14. Olarizabal Txapartegi, Asier (10 420)

FLEURY MEROGIS

15. Elizaran Aguilarr, Aitor (376 473K D1)
16. Eixaburu Artetxe, Aitzol (399 918-J D2)
17. Goiesakoetxea Arronategi, Ibon (401 847 D2)
18. Goikoetxea Gabirondo, Andoni (403 192 C D3)
19. Iturbide Otxoteko, Joseba (398 855 D3)
20. Mendinueta Mintegi, Iurgi (382 026 W D2)
21. Osas Carrasco, Jose Javier (396 380 Y D3)
22. Salaberria Sansinea, Jon (366 076 J D2)
23. Suberiola Zumalde, Igor (366 075 H D1)

24. Bernadó Bonada, Marina (405 569 M)

25. Eizagirre Zubiaurre, Ekhiñe (404 834 N)
26. Ozaeta Mendikute, Ainhoa (366 074 G 6E)
27. Plaza Fernandez, Itziar (374 574 W)

FRESNES

28. Curto Lopez, Saul (965 476)
29. Errazkin Telleria, Ugaitz (963 651)
30. Ibarturen Sarasola, Oier (967 500)
31. Iruretagiena Lanz, Luis (933 266)
32. Matxain Beraza, Alberto (945 144 D1)
33. Beyrie, Lorentxa (954 917)
34. Moreno Martinez, Itziar (969 134)

LANNEMEZAN

35. Agerre, Didier (1 993)
36. Aranburu, Frederic (1 594)
37. Esparza Luri, Iñaki (2 199)
38. Fernandez Iradi, Ibon (2 226)
39. Lete Alberdi, Jose Ramon (2 196)
40. Seguriola Kerejeta, Joseba (2 387)

LIANCOURT

41. Etxeberria Oiarbide, Jon (8 739)
42. Oroz Torre, Mikel (9 861)
43. Saez de Jauregi Ortigosa, Iban (7 188)

LYON CORBAS

44. Aranburu Sagarminaga, Xabier (10 954)
45. Labaka Larrea, Urko (5 213)
46. Zobarán Arriola, Alejandro (5 216)
47. Lozano Miranda, Jone (5 331)

MARSEILLE LES BAUMETTES

48. Ezeiza Alerria, Asier (173 280)
49. Errasti Gotti, Zuhaitz (173 661)
50. Sirvent Auzmendi, Ekaitz (173 875)

MEAUX-CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

51. Gomez Mielgo, Oier (13 238)
52. Gurrutxaga Gogorza, Orotiz (10 984)
53. Uriarte Lopez de Vicuña, Igor (12 084)

MONT DE MARSAN

54. Akarregi Casas, Alexander
55. Ardanaz Armendariz, Oier (5 090)

MOULINS-YZEURE

KONDENATUAK (M.C)

56. Abaunza Martinez, Javier (14 610)
57. Maritegi Lizaso, Jurdan (14 736)

MURET CD

58. Parot Navarro, Ion (9 680)
59. Zeberio Aierbe, Jose (10 942)

MURET SEYSSSES

60. Mujika Andonegi, Julien (22 163)
61. Rivero Campo, Ruben (22 981)

NANTERRE

62. Barandalla Goñi, Oihan (38 872)
63. Borrero Toribio, Asier (33 719)

OSNY

64. Etxeberria Aierdi, Urtzi (53 117)
65. Fernandez Aspuz, Joseba (52 295)
66. Gutierrez Elordui, Borja (52 293)
67. Mendizabal Elezkano, Julien (53 662)
68. Sancho Marco, Inigo (52 294)

POITIERS VIVONNE

69. Aduna Vallinas, Raul (4 136)
70. Urbieta Alkorta, Josu (4 134)
71. Varea Etxebarria, Montxo Arkaitz (4 135)

72. Aranalde Ijurko, Maite (851)
73. Lesaka Arguelles, Izaskun (2 817)

POISSY

74. Garate Galarza, Enrique (11 807)
75. Otxoantesana Badiola, Jon Aingeru (11 765)
76. Vicario Seiten, Gregorio (11 498)

REAU SUD FRANCILIEN

77. Albusu Iriarte, Mikel (3 002)
78. Karrera Sarobe, Mikel (3 358)
79. Lopez de Lacalle Gauna, Alberto (2 090)
80. Chivite Berango, Mercedes (3 997)
81. Iparragirre Genetxea, Marixol (3 001)

RENNES

82. Alberdi Zubierrementeria, Ane Miren (6 994)
83. Areitio Azpiri, Aiatz (7 992)
84. Gimón, Lorentxa (7 228)
85. Lopez Resina, Maria Dolores (7 075)

ROANNE

86. Sanchez Iturregi, Saioa (2 007)
87. Zaldúa Iriberrí, Miren Itxaso (930)

SAINT MARTIN DE RE

88. Esnal, Jakes (14 207)
89. Martínez Bergara, Fermin (14 461)
90. Merodio Larraona, Zigor (14 716)
91. Rubenach Roiz, Jon (14 494)

SAINT MAUR

92. Bienzobas Arretxe, Jon (4 637)
93. Elizegi Erbiti, Iñigo (4 403)
94. Garro Perez, Zigor (4 676)
95. Ilundáin Iriarte, Alberto (4 262)
96. Maiza Artola, Juan Cruz (4 635)
97. Palacios Aldai, Gorka (4 740)

VILLEPINTE

98. Arkauz Zubillaga, Kepa (30 814)

NAZIOARTEA

INGALATERRA

HMP LONG LARTIN

1. Fuentes Villota, Raul (A6428CT)

ETXEAN PRESO

Troitifó Arranz, Antton

PORTUGAL

MONSANTO - LISBOA

1. Zengoitabengoa Fernandez, Andoni

2014/07/28